



## Assemblée générale

Distr. générale  
23 février 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

#### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 février 2004, à 11 heures

*Président par intérim* : M. Kofi Annan (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

*Président* : M. Aisi. . . . . (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

### Sommaire

Ouverture de la session par le Secrétaire général

Adoption de l'ordre du jour

Élection des membres du Bureau

Organisation des travaux

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

04-24187 (F)



*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### **Ouverture de la séance par le Secrétaire général**

1. **Le Président temporaire** indique que c'est avec plaisir qu'il ouvre la session 2004 du Comité spécial. Si l'année précédente a été chargée pour le Comité spécial, il y a encore beaucoup à faire pour satisfaire aux obligations de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, qui contiennent la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les principes qui doivent guider le processus de décolonisation.

2. Durant l'année précédente, le Comité spécial a consulté certaines des puissances administrantes sur une série d'actions qui déclencherait un processus de décolonisation au cours des 10 prochaines années dans les 16 territoires non autonomes restants sur la liste du Comité spécial. Le Président temporaire se félicite de cette évolution et espère que le processus se poursuivra en total partenariat avec les puissances administrantes, ainsi qu'avec la participation active des populations des territoires. L'objectif doit être d'encourager le développement politique, économique et social et de déterminer le statut final de chaque territoire eu égard aux trois options envisagées dans la résolution 1541 (XV) : association libre, intégration avec un autre État ou indépendance.

3. Le Président provisoire note avec plaisir que des progrès ont encore été faits dans le programme de travail pour les Tokélaou. La population du territoire continue de travailler en étroite coopération avec la puissance administrante pour arriver à des accords qui détermineront leurs relations futures et le statut final des Tokélaou, à la satisfaction de toutes les parties concernées.

4. C'est aussi avec satisfaction que le Secrétaire général constate qu'en 2003 le séminaire annuel sur la décolonisation s'est tenu pour la première fois dans l'un des territoires non autonomes, l'île d'Anguilla, dans les Caraïbes. Il félicite le Gouvernement d'Anguilla, ainsi que le Royaume-Uni, la puissance administrante, et l'ex-Président du Comité spécial, M. Huntley, d'avoir ainsi ouvert de nouvelles perspectives.

5. Le colonialisme est un anachronisme au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Président temporaire espère qu'au cours de l'année à venir, toutes les puissances

administrantes oeuvreront avec le Comité spécial et avec les populations des territoires sous leur administration pour trouver les moyens de poursuivre le processus de décolonisation. La décolonisation est une entreprise dans laquelle l'Organisation des Nations Unies a rencontré des succès, mais qui n'est pas encore achevée. Le Président provisoire est prêt à fournir une aide au Comité et lui souhaite plein succès au cours de l'année à venir.

### **Adoption de l'ordre du jour**

6. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection des membres du Bureau**

7. *M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée), est élu Président, M. Okio (République du Congo) et M. Requeijo Gual (Cuba) sont élus Vice-Présidents et M. Mekdad (République arabe syrienne) est élu rapporteur, par acclamation.*

8. *M. Asi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) prend la Présidence.*

9. **Le Président** remercie le Secrétaire général au nom du Comité spécial pour sa déclaration et pour le soutien continu qu'il apporte à la cause de la décolonisation. Il félicite les délégations de Saint-Kitts-et-Nevis et de Saint-Vincent-et les Grenadines et attend avec intérêt leurs contributions aux travaux du Comité spécial. Il note que la délégation du Kazakhstan a fait part de sa volonté de participer, en tant qu'observateur, à la réunion d'ouverture du Comité.

10. Le Comité spécial a été le canal par lequel l'Organisation des Nations Unies a aidé les populations des territoires non autonomes à déterminer leur avenir politique sans ingérence extérieure. En adoptant des résolutions et des décisions, en formulant des recommandations et en écoutant les pétitions, le Comité spécial a oeuvré pour mettre fin au colonialisme. M. Asi est heureux de noter que le Comité a été très actif durant les quelques dernières années et qu'il a commencé de prendre des mesures positives sur la base d'un programme de travail novateur. Beaucoup reste à faire, toutefois, et le Comité doit poursuivre ses efforts de façon proactive, dynamique et novatrice, afin d'arriver à des résultats intéressants.

11. Le dialogue informel avec certaines puissances administrantes s'est transformé en coopération formelle avec des résultats encourageants. Les Tokélaou ont coopéré étroitement avec la Nouvelle-Zélande pour déterminer l'orientation de leurs relations futures et le statut final du territoire, à la satisfaction de toutes les parties concernées. La Nouvelle-Zélande a considéré le Comité comme un partenaire utile pour amener les Tokélaou sur la voie de la décolonisation. La participation du Royaume-Uni au séminaire tenu l'année précédente à Anguilla, ainsi que les contacts ultérieurs avec l'ex-Président, ont reflété la volonté d'un engagement constructif avec le Comité. Le Président espère que d'autres puissances administrantes feront de même et engageront une véritable relation de collaboration et de coopération avec le Comité.

12. Le Comité spécial doit intensifier ses travaux pour mettre en œuvre diverses résolutions et recommandations visant à éradiquer le colonialisme, car la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme est maintenant entrée dans sa quatrième année. Il doit accélérer ses travaux, en faisant des efforts plus dynamiques, plus pertinents et plus proactifs, et doit chercher à impliquer les puissances administrantes et les populations des territoires. Le Séminaire de 2004 sur la décolonisation, qui se tiendra dans la région du Pacifique, donnera l'occasion d'examiner un grand nombre de questions, d'appeler l'attention sur des problèmes spécifiques concernant les territoires non autonomes dans la région du Pacifique et de prendre connaissance des préoccupations des représentants des territoires ainsi que des opinions des experts.

13. Le Séminaire tenu l'année précédente à Anguilla a établi d'importants précédents à deux égards. Avec le consentement de la puissance administrante, le Royaume-Uni, la réunion s'est tenue dans un territoire non autonome pour la première fois. En outre, également pour la première fois, le Royaume-Uni a participé formellement à cette réunion et a engagé un dialogue direct avec les représentants des territoires sous son administration et avec les membres du Comité. Le Président espère que le Comité sera en mesure de compter sur la participation et la coopération formelles d'autres puissances administrantes lors des futurs séminaires et dans le cadre des travaux du Comité. Il attend aussi une participation constructive de la part des populations

des territoires non autonomes qui doivent déterminer leur statut final eu égard aux trois options prônées par le Comité spécial : association libre, intégration avec un autre État ou indépendance.

**Organisation des travaux** (A/AC.109/2004/L.1 et A/AC.109/2004/L.2\*)

14. **Le Président** appelle l'attention sur la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/AC.109/2004/L1, et notamment sur les résolutions et décisions concernant les travaux du Comité spécial pour l'année en cours. Le Comité est également saisi pour examen du document A/AC.109/2004/L.2\*, qui contient les suggestions du Président sur l'organisation de ses travaux et son programme de travail et calendrier. Aucun effort ne doit être ménagé pour achever les travaux du Comité, comme prévu, le 25 juin 2004, de façon que les rapports du Comité puissent être disponibles pour l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session.

15. **M. Requeijo Gual** (Cuba) indique qu'en tant que Vice-Président il travaillera en étroite collaboration avec le Comité, les puissances administrantes et les territoires non autonomes de façon que des progrès continus puissent être faits et que des nouvelles possibilités puissent être explorées afin de mettre fin aux derniers vestiges du colonialisme.

16. **M. Okio** (Congo) souligne que l'arrivée au Comité de Saint-Kitts-et-Nevis et de Saint-Vincent-et-les Grenadines apportera une contribution importante aux travaux et note que le document A/AC.109/2004/L.1 définit expressément le mandat et les fonctions du Comité spécial. M. Okio appelle en particulier l'attention sur la résolution 58/111, dans laquelle l'Assemblée générale prie le Comité de finaliser, d'ici à 2004, un programme de travail constructif au cas par cas pour les territoires non autonomes. La pleine collaboration des puissances administrantes et des populations des territoires est nécessaire et il importe d'enregistrer des avancées durant la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme, de façon que la décolonisation devienne une réalité pour les populations vivant sous domination.

17. **M<sup>me</sup> Pulido Santana** (Venezuela) souhaite la bienvenue à Saint-Kitts-et-Nevis et à Saint-Vincent-et-les Grenadines en tant que membres du Comité spécial et est convaincue que le Comité contribuera à

l'achèvement du processus de décolonisation partout dans le monde. Le Comité, dont les travaux ont été largement reconnus, a favorisé des progrès significatifs dans le domaine des droits de l'homme.

18. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) estime que le Président du Comité spécial et le pays qu'il représente, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, joueront de nouveau un rôle important dans la réalisation du mandat confié au Comité spécial par la communauté internationale. Souhaitant la bienvenue à Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et les Grenadines en tant que membres du Comité spécial, M. Mekdad est persuadé que les délégations de ces pays donneront un nouvel élan aux travaux du Comité. Il demande aux puissances administrantes de coopérer pleinement avec le Comité de façon à l'aider à réaliser son objectif d'élimination du colonialisme.

19. **M. Severin** (Sainte-Lucie) estime qu'il n'y a pas d'autres options que le droit fondamental à l'autodétermination et que l'égalité politique reste une condition préalable essentielle à la totale autonomie des territoires concernés. Sous la présidence de M. Julian Hunte, le Comité a affirmé l'importance de la mise en œuvre du plan d'action de la Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme, en particulier de la réalisation d'études académiques, compte tenu de l'importance d'analyses périodiques pour sensibiliser les États Membres aux arrangements actuels de dépendance. M. Severin regrette que des analyses de ce type n'aient jamais été menées, alors même que ces recherches étaient prévues dans le plan international d'action adopté par l'Assemblée générale.

20. **M. Huntley**, l'ex-Président du Comité spécial, a réussi récemment à persuader les deux principales puissances administrantes de participer aux travaux du Comité, de façon informelle, en vue d'assurer le retour à une coopération formelle. La délégation de Sainte-Lucie attend avec impatience le jour où les puissances administrantes seront formellement impliquées dans les travaux du Comité spécial, comme envisagé par l'Assemblée générale.

21. La délégation de Sainte-Lucie est fermement convaincue que les analyses et l'échange d'informations doivent demeurer un aspect central des délibérations du Comité pour que celui-ci puisse passer de la simple adoption des résolutions à leur mise en œuvre.

22. Faisant part du plein appui de la délégation de Sainte-Lucie aux travaux du Comité, M. Severin se félicite du rôle historique de chef de file joué par la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sein du Comité lors de moments critiques et considère que la présidence actuelle est un nouveau témoignage de l'engagement du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'égard de la juste cause de l'autodétermination.

23. **M. Richardson** (Saint-Kitts-et-Nevis) déclare qu'en tant que nouveau membre du Comité, sa délégation attend avec impatience de tirer parti de l'expérience de collègues plus anciens pour mieux connaître les arrangements territoriaux dans toutes les régions et espère pouvoir contribuer à la promotion de l'autodétermination pour tous les territoires non autonomes. Saint-Kitts-et-Nevis est un petit État en développement insulaire et un ancien territoire non autonome, autrefois lié constitutionnellement à Anguilla. Il maintient donc d'étroits contacts avec Anguilla et d'autres territoires de ce type et est particulièrement concerné par la façon dont leur situation va évoluer à l'avenir. Un grand nombre de ressortissants de territoires non autonomes appartenant à l'Organisation des États de l'Est des Caraïbes, dont son gouvernement est membre, avec Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques et Montserrat, ont travaillé et vécu à Saint-Kitts-et-Nevis pendant des générations et un grand nombre de ressortissants de son pays ont aussi travaillé et vécu dans ces territoires. Alexander Hamilton, qui est né à Saint-Kitts et a passé nombre de ses années de formation à Sainte-Croix, dans les îles Vierges américaines, avant de se rendre aux États-Unis, pour poursuivre sa brillante carrière politique, est un témoignage éloquent des liens de longue date entre les territoires et les États de la région. Pour conclure, M. Richardson indique que sa délégation est prête à participer activement aux travaux du Comité pour assurer que les intérêts des populations des États non autonomes sont totalement pris en compte.

24. **M. Lewis** (Antigua-et-Barbuda) appelle en particulier l'attention sur le rôle de pionnier que la population de Saint-Kitts-et-Nevis elle-même a joué dans le mouvement en faveur de l'indépendance. Ce que les Britanniques ont appelé les « troubles » à Saint-Kitts en 1935 ont donné naissance à d'autres mouvements, par exemple à Saint-Vincent en 1936, en

Guyane en 1937 et à Trinité-et-Tobago, la Barbade et la Jamaïque en 1938 et 1939. Saint-Kitts a aussi montré aux autres comment organiser le budget de leurs petites économies. Saint-Kitts-et-Nevis, à l'avant-garde du processus de décolonisation, a justement trouvé sa place au Comité spécial.

25. Le Comité spécial est le principal mécanisme des Nations Unies pour l'élaboration de mesures visant l'égalité politique absolue pour les territoires non autonomes restants, eu égard aux trois options légitimes, à savoir l'indépendance, l'association libre et l'intégration avec un autre État. L'une de ces mesures est l'appel lancé en faveur de programmes d'éducation politique pour sensibiliser davantage aux différentes options et aux conséquences des choix qui sont faits. Le Comité doit remédier au déficit d'information existant dans les territoires concernant la pertinence du processus de décolonisation pour leur développement. M. Lewis regrette qu'il n'y ait pas de mécanismes de suivi pour tirer parti des succès des séminaires régionaux, d'autant que les responsables des territoires non autonomes lui ont demandé à plusieurs reprises d'organiser des forums comme ceux qui ont eu lieu à Anguilla et, précédemment, dans les Iles Cayman.

26. Étant donné que le Comité continue, pour sa part, de disposer de connaissances tout à fait insuffisantes de la situation sur le terrain, la délégation d'Antigua-et-Barbuda propose que des réunions d'information soient organisées pour examiner les faits nouveaux intervenus depuis le Séminaire d'Anguilla. Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda est prêt à prendre une part active aux travaux du Comité pour encourager l'autodétermination et le processus de décolonisation.

27. **M. Jenie** (Indonésie) souligne que selon la constitution indonésienne, toutes les nations ont droit à l'indépendance. Le Gouvernement indonésien est donc totalement déterminé à trouver une solution globale aux questions concernant l'autodétermination des territoires non autonomes restants. Reprenant les mots du Secrétaire général, M. Jenie déclare qu'il est temps de fermer le chapitre colonial de l'histoire. De fait, il reste peu de temps avant la fin de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme. La décision du Royaume-Uni de tenir le séminaire régional à Anguilla, l'un des 16 territoires encore non autonomes, est une évolution positive. Rappelant que lors de la création de l'Organisation des Nations Unies, les puissances administrantes se sont

engagées, conformément à la Charte, à faire en sorte que les territoires jouissent d'un niveau approprié d'autonomie, la délégation indonésienne souligne la nécessité de la poursuite du dialogue avec ces puissances. Le Séminaire régional d'Anguilla a fourni l'occasion de renforcer cette coopération et M. Jenie attend avec impatience le prochain séminaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

28. **M. Ortiz Gandarillas** (Bolivie) souhaite la bienvenue à Saint-Kitts-et-Nevis et à Saint-Vincent-et-les Grenadines en tant que membres du Comité spécial. Leur expérience contribuera beaucoup à l'efficacité des travaux du Comité. La présence du Secrétaire général à la réunion et sa déclaration montrent que l'Organisation des Nations Unies continue de s'occuper activement de promouvoir l'autodétermination et la décolonisation. M. Ortiz Gandarillas partage le sentiment déjà exprimé selon lequel il est urgent d'achever les travaux du Comité concernant les territoires encore non autonomes avant la fin de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme et de mettre en œuvre sans retard le programme d'action adopté par l'Assemblée générale.

29. M. Ortiz Gandarillas appelle en particulier l'attention sur la nécessité fondamentale de sensibiliser les populations des territoires non autonomes aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation ainsi qu'aux options politiques qui s'offrent à elles. À Anguilla et aux Tokélaou, par exemple, cette prise de conscience fait gravement défaut. Le Comité doit donc s'intéresser de plus près aux activités d'éducation et de sensibilisation.

30. Enfin, pour ce qui est des Tokélaou, M. Ortiz Gandarillas voudrait souligner que la délégation bolivienne a été le témoin, à la fois dans le territoire non autonome et au Siège, à New York, de la coopération large et transparente qui s'est instaurée entre le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, les Tokélaou et le Comité spécial.

31. **M. Diarra** (Mali) indique que son gouvernement participe activement à la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme et qu'il est totalement déterminé à réaliser l'objectif de la décolonisation universelle. M. Diarra demande aux États Membres, en particulier les puissances administrantes, de coopérer pleinement avec le Comité

spécial et de faciliter la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU concernant la décolonisation. Il souhaite la bienvenue à Saint-Kitts-et-Nevis et à Saint-Vincent-et les Grenadines en tant que membres du Comité spécial; ces pays contribueront positivement à l'émancipation des populations des territoires non autonomes. Le Comité pourra aussi compter sur le plein appui de la délégation malienne dans cette optique.

32. **M<sup>me</sup> Ferrari** (Saint-Vincent-et les Grenadines) souligne qu'étant donné que son pays a récemment connu les difficultés de la transition de la colonisation à l'indépendance, son expérience devrait être utile au Comité spécial.

33. **M. Tanoh-Boutchoué** (Côte d'Ivoire) estime que le Comité spécial est arrivé à un moment critique de son histoire. La présence du Secrétaire général à la réunion montre l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache à la décolonisation. Le Séminaire régional des Caraïbes et la mission qui s'est rendue aux Tokélaou ont aussi mis en évidence l'importance de son travail. M. Tanoh-Boutchoué demande aux puissances administrantes de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour aider le Comité spécial à s'acquitter de son mandat.

34. **M. Savva** (Fidji) souligne que les puissances administrantes devraient continuer à aider les pays émergents, car la période de transition suivant l'indépendance peut être marquée par des turbulences.

35. **M. Stanislaus** (Grenade) considère que la décolonisation constitue l'une des plus grandes réalisations de l'Organisation des Nations Unies. Il demande instamment aux territoires non autonomes de réfléchir soigneusement à leurs options avant de prendre une décision sur leur statut futur.

36. **M. Mackay** (Nouvelle-Zélande) note que l'augmentation du nombre de membres du Comité spécial est gratifiante et rendra le dialogue encore plus riche. La mission qui s'est rendue récemment aux Tokélaou, dont la Nouvelle-Zélande est la puissance administrante, a démontré l'engagement de toutes les parties – les Tokélaou, la Nouvelle-Zélande et le Comité spécial – de faire avancer le processus, bien que ce soit à la population des Tokélaou qu'il appartienne en fin de compte de décider de son avenir. Le Comité spécial n'est pas un anachronisme, mais le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande souhaite qu'il en devienne un, grâce à l'achèvement de sa tâche.

37. **Le Président** considère que le Comité souhaite approuver l'organisation des travaux.

38. *Il en est ainsi décidé.*

#### Questions diverses

39. **Le Président** fait savoir que, comme les années précédentes, le Comité spécial appliquera strictement la décision de l'Assemblée générale concernant le quorum. Les réunions se tiendront sans que le quorum soit réuni conformément aux articles 67 et 108 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. La présence d'une majorité des membres sera requise pour l'adoption de toute décision.

40. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a offert d'accueillir le séminaire régional du Pacifique et le Président demande au Comité l'autorisation de tenir des consultations, le cas échéant, pour préparer ce séminaire. Conformément à la pratique établie, il tiendra des consultations avec le Bureau du Comité, qui consultera à son tour les membres des groupes régionaux respectifs.

41. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 40.*